

## Comité social d'administration de réseau du 16 octobre 2023

### Classement des postes comptables et des emplois de chef de service comptable

L'un des points inscrits à l'ordre du jour de ce comité social d'administration de réseau concerne l'examen pour avis du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 juin 2023 relatif au classement des postes comptables et des emplois de chef de service comptable (CSC) à la DGFIP.

Ce projet actualise la liste des postes comptables classés C1 (postes indicés) et des emplois de CSC.

#### Nos observations et interventions en séance

En préambule, l'administration rappelle la méthode d'élaboration du classement cible et que plus de 97 % des postes comptables l'auront atteint au 31 décembre 2023.

#### **I Solidaires Finances Publiques revient sur le resserrement drastique du réseau et le déclassement de nombreux postes comptables**

Solidaires Finances Publiques renvoie à ses interventions précédentes prononcées lors des quelques groupes de travail et souligne notamment le manque d'association des organisations syndicales aux travaux de classement.

Solidaires Finances Publiques dénonce de nouveau :

- le resserrement drastique du réseau comptable
- et un classement qui s'est traduit majoritairement par un déclassement des postes ayant généré beaucoup d'incompréhensions chez les comptables.

Comme le déploiement du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) avait pour effet de diminuer de près de moitié le nombre de postes comptables et d'accroître la concentration des enjeux de chacun d'entre eux, Solidaires Finances Publiques a revendiqué dès le début des travaux, un repyramidage et non un simple classement des postes.

Notre revendication s'appuyait sur le resserrement du réseau, créateur de nouvelles structures de taille plus importante et plus dispersées sur le territoire avec des difficultés managériales et techniques accrues.

Pour Solidaires Finances Publiques, le classement des nouvelles structures devait tenir compte de ces éléments et être construit sur la base de critères représentatifs des enjeux managériaux, financiers et des charges de tous les postes comptables.

**Hélas, de nombreux postes issus de la fusion de deux structures voire plus n'ont été ni reclassés, ni maintenus à leur niveau mais déclassés !**

**Et aujourd'hui encore, pour de nombreux collègues, cela génère de sérieuses difficultés pour retrouver un poste. Certains dénoncent aussi un manque de transparence dans l'attribution de ceux-ci.**

## **II Actualisation de l'arrêté des emplois de chef de service comptable**

Le projet d'arrêté retrace le classement du premier semestre 2024 pour les postes C1 (postes indicés) correspondant aux emplois de CSC.

Le nombre de postes comptables de la DGFIP projeté au 31 décembre 2024 est de :

Catégorie du poste comptable	Nombre de postes
Groupe 1 (C1)	543
Groupe 2 (C+)	23
Groupe 3 (C2)	847
Groupe 4 (C3)	362
Groupe 5 (C4)	0

Quelques questions :

- pouvez-vous nous rappeler à quoi correspond la catégorie C+ ?
- pourquoi maintenir le groupe 5 (catégorie C4, accessible aux inspecteurs) alors qu'il n'y a plus aucun poste de ce niveau ?

## **III Ce CSAR est l'occasion de revenir sur la proposition de la DG de mettre un terme aux appels à candidatures semestriels comptables visant à pourvoir les postes de catégorie C1, C2 et C3**

Actuellement : il existe par an deux appels à candidatures proposant des postes comptables à équivalence ou en promotion.

A compter de 2024 : le recrutement se ferait uniquement au fil de l'eau.

Solidaires Finances Publiques partage la préoccupation d'offrir la possibilité aux directions de combler leurs vacances sur des postes comptables au plus près des besoins.

Mais l'existence de deux mouvements semestriels permet globalement de remplir cette condition (souvenez-vous, à une époque, il n'existait qu'un mouvement annuel ! ) sans compter qu'aujourd'hui, un directeur peut, en plus, organiser un mouvement d'initiative local (MIL). La souplesse existe donc !

L'administration prend la précaution de préciser que « le recrutement est fondé sur l'adéquation des compétences, des aptitudes, de l'expérience professionnelle du candidat ainsi que sur sa capacité à exercer les missions dévolues aux spécificités de l'emploi à pourvoir. Néanmoins, à compétences égales entre plusieurs candidats, le bénéficiaire d'une ou plusieurs priorité(s) et/ou critères supplémentaires primera les autres candidats ».

Solidaires Finances Publiques vous interroge : dans un dispositif intégralement au choix, entièrement au fil de l'eau et en dehors de toute CAP, quelles seront les garanties pour contrôler le respect de vos engagements ?

Ce sera tout simplement impossible !

**Un recrutement au fil de l'eau, c'est à chaque publication, une offre limitée de postes, qui combinée avec les délais de séjour, va générer des arbitrages extrêmement contraints entre impératifs professionnels et familiaux.**

Contrairement au but recherché par l'administration, ce ne sera pas une fluidification mais un frein à la mobilité.

Solidaires Finances Publiques ne peut donc que s'élever contre la suppression de ces mouvements semestriels et le développement de cet individualisme forcené.

**Solidaires Finances Publiques revendique l'organisation de mouvements avec publication préalable d'une note de service comportant des règles de gestion claires, transparentes et contrôlables.**

## COMPTE RENDU

L'administration centrale a souligné qu'il y avait une cinquantaine de postes reclassés et qu'il en restera une trentaine.

Elle a ensuite précisé ou rappelé :

- concernant les modalités de concertation, que 3 groupes de travail se sont tenus et ont été écourtés, les arguments étant connus de part et d'autre ;
- la catégorie de CSC de 5ème catégorie disparaîtra conformément à ce qui a été annoncé (il reste un seul poste aujourd'hui : le SIE Lille Nord) ;
- la catégorie C4 (groupe 5) ne comportera plus aucun poste d'où le chiffre 0 porté à l'annexe 1 du projet d'arrêté (il n'en reste plus qu'un actuellement) et elle sera ensuite supprimée ;
- le classement général des postes doit avoir lieu au moins tous les 6 ans : le prochain serait donc pour 2028 ou 2029 ;
- les affectations au fil de l'eau des comptables permettent de mieux prendre en compte les besoins des services (question de Solidaires Finances Publiques : et les contraintes des comptables, qui les prend en compte ?) ;
- concernant le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, le bénéfice de la protection fonctionnelle pourra être octroyé à des agents mis en cause devant la Chambre de la Cour des comptes.
- **Le resserrement drastique du réseau et le déclassement de nombreux postes comptables,**
- **le système d'affectation intégralement au choix qui, de surcroît va devenir entièrement au fil de l'eau (suppression des deux appels à candidatures par an malgré l'opposition des organisations représentatives des personnels), ont conduit Solidaires Finances Publiques à voter « contre » le projet.**